

Journal International des Sachants

REVUE SCIENTIFIQUE
PLURIDISCIPLINAIRE



Journal International
des Sachants



Fréquence
TRIMESTRIELLE

ISSN-P : 3079-3009

ISSN-L : 3079-3017

www.revuejds.net

info@revuejds.net

**Volume 1,
Numéro 2,
Août 2025**





**Journal International
des Sachants**



Revue scientifique pluridisciplinaire

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

Site web: <https://revuejds.net/>

Email : revuejds@gmail.com

Publié en Open Access



Abidjan, République de Côte d'Ivoire

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

INDEXATIONS ET REFERENCEMENTS INTERNATIONAUX

Pour toutes informations sur les indexations et référencements internationaux du **Journal International des Sachants (JDS)**, consultez les bases de données ci-dessous :



<https://sjifactor.com/passport.php?id=24370>



<https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/3079-3009>



<https://ascidatabase.com/masterjournalist.php?v=3079-3009>



<https://ipindexing.com/journal-details/Journal-International-des-Sachants-/2526>

Impact factor: SJIF 2025: 3.767

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

REVUE ELECTRONIQUE

Journal International des Sachants (JDS)

Revue Scientifique pluridisciplinaire

ISSN-P: 3079-3009 (Print ou imprimé)

ISSN-L: 3079-3017 (Online ou en Ligne)

Equipe Editoriale

Directeur de publication : Les Éditions Croco

Rédacteur en chef : SANOGO Tiantio Epouse BAMBA, INSAAC, Côte d'Ivoire

Chargé de diffusion et de marketing : ETTIEN N'Doua Etienne, UFHB, Côte d'Ivoire

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen, UAO, Côte d'Ivoire

Comité Scientifique

ADOUBI Thierry Hugues, Maître conférences, Université Alassane Ouattara ;

ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;

ASSEKA Tchoman François, Maître de conférences, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara ;

BA Idrissa, Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop ;

BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférence, Université Alassane Ouattara ;

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara ;

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;

FAYE Valy, Maître de Conférences, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;

KAMARA Adama, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;

KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférence, Université Félix Houphouët-Boigny ;

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro ;

N'DAH Didier, professeur titulaire, Université d'Abomey-Calavi ;

OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara ;

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de Conférences, Université Cheikh Anta Diop ;

SILUE Oumar, Maître conférences, Université Alassane Ouattara ;

TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

Comité de Lecture

BALDÉ Yoro Mamadou, Maître-Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;

BAMBA Fatoumata, Maître Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;

DAO Salifou, Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

GBOLA serge Arnaud, Maître Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

SIDIBÉ Moussa, Maître-Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara ;

KANGA Kouakou Hermann Michel, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara ;

KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférences, Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny ;

KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Espagnol, Université Alassane Ouattara ;

KONE Kiyali, Maître Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;

KONE Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;

KONE Tchima Rolland, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;

MEITÉ Ben Soualiou, Maître de Conférences, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny ;

MOULARET Renaud-Guy Ahioua, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

MAMADOU Bamba, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;

N'DAYE El Hadj Amadou Ba, Maître-Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;

SYLLA Makémissa, Assistante, Université Alassane Ouattara ;

TRAORE Amadou, Maître de Conférences, Université de Ségou ;

TRAORE Fanta, Assistante, Université Alassane Ouattara ;

TRAORE Sogotiènin Ramata, Maître-Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;

YOKORE Zibé Nestor, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

ZABSONRE Moussa, Maître-Assistant, Université Yembila Abdoulaye Toguyeni.

Comité de rédaction

AHOUE Jean-Jacques, Assistant, Université de San-Pedro ;

ASSEKA Tchoman François Maître de conférences, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

BROU N’Goran Alphonse, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;

COULIBALY Wayarga, Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny ;

COULIBALY Yallamoussa, Assistant, Université Alassane Ouattara ;

DJE Yao Lopez, Assistant, Université Alassane Ouattara ;

DJIGUE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara ;

DJOKOURI Innocent, Maître-Assistante, Université Péléforo Gon Coulibaly ;

EHILE Kadja Olivier Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC)

GUEYE Yoro Emmanuel, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

KAZIO Djidjé Jean-Jacques, Assistant, Université de Bondoukou ;

KONE Tiégbè Gaston, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

KOUAME Affoua Eugénie, Assistante, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny ;

LOBA Léon Fabrice, Attaché de Recherche, Institut d'Histoire d'Art et d'Archéologie Africain (IHAAA) ;

OZOUKOU Koudou François, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;

SANOGO Tiantio épouse BAMBA, Maître-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

TIE BI Galla Guy Rolland Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny ;

TOURE Gninin Aicha, Maître-Assistante, Université Félix Houphouët-Boigny ;

TOURE Kignigouoni Dieudonné Espérance, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara ;

COORDINATEUR GENERAL DU NUMERO :

KAZON Diescieu Aubin Sylvère

Maître de conférences CAMES,
Université Félix Houphouët-Boigny

.....

Contacts JDS

Site web: <https://revuejds.net/>

Email : revuejds@gmail.com

Tél. : + 225 0779360611 / 07480453267

.....

Indexations et référencements internationaux :

Sjifactor: <https://sjifactor.com/passport.php?id=24370>

ARI : <https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/3079-3009>

ASCI: <https://ascidatabase.com/masterjournalist.php?v=3079-3009>

IPIndexing: <https://ipindexing.com/journal-details/Journal-International-des-Sachants-2526>

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

PRESENTATION DE JDS

Le Journal International des Sachants (JDS) est une revue scientifique pluridisciplinaire dédiée à la valorisation et à la vulgarisation des résultats de recherches innovantes, de découvertes de pointe et de productions scientifiques originales et pertinentes dans divers domaines scientifiques. Disposant de comité scientifique et de lecture, la revue **JDS** offre ainsi aux chercheurs du monde entier, une plateforme de publication de haute qualité en favorisant le partage des connaissances et de la collaboration au sein de la communauté scientifique.

JDS est une revue évaluée par des pairs (*blind peer review*) et en libre accès "*Open access*" relevant des Editions Croco. Il publie les articles dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales ; Langues et littérature ; Art, patrimoine et culture ; Sciences du Langage et de la Communication ; Sciences Economiques et de Gestion ; Sciences politiques et Juridiques. Dans sa vision d'ouverture, **JDS** encourage la collaboration interdisciplinaire entre les chercheurs de tous les pays africains et du monde.

Les articles proposés doivent respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent être originaux et n'avoir jamais fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture. Ils sont soumis à une sélection initiale par l'éditeur, puis à un processus rigoureux d'évaluation par les pairs en double aveugle avant publication.

PROTOCOLE DE REDACTION DE JDS

Le Journal International des Sachants (JDS) n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. - 2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparaît en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («... »), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{de} éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.

- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.

Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzokru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.

- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.

Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Le non-respect de ces recommandations ci-dessus conduit au rejet systématique du manuscrit.

SOMMAIRE

SECTION 1 : LANGUES & LITTERATURE

Etudes germaniques

1. **Spott und Ironie als Mittel zur Dekonstruktion der NS-Ideologie in Die Blechtrommel (1959) von Günter Grass**
Fabrice AKA & Kouadio Deless Bouavie ANDJE 1-15
2. **Die sprachliche Nicht-Repräsentierbarkeit: Beispiele einiger übersetzten Diskurse von der Abbey-Sprache ins Deutsche**
Eppié Augustine Michaela BONGBA..... 16-24
3. **Der letzte Aufstand: Eine vergleichende Analyse des Selbstmords in Sembène Ousmanes La Noire de... und Stefan Zweigs Leporella**
EDI Yapi Pierre-Clovis..... 25-41

Etudes hispaniques

4. **Aproximación etnolingüística a No hay país para negros de Oscar Kem-Mekah kadzue**
Roseline FOUODJI WAGOUM Epse DJATSA..... 42-58
5. **Ironía como estrategia narrativa en la obra de carmen martín gaité: recurso estilístico, crítica sociocultural**
Amenan Opportune AHOUSY Épse DAVODOUN..... 59-74

Lettres Modernes

6. **Le quadrillage du récit dans le roman français de l'extrême contemporain**
Pierre Olivier EMOUCK..... 75-90
7. **ALERTE ! PEUPLE MIEN de Nakpoha-Pédja COULIBALY : lecture poly-isotopique du malaise social des sociétés africaines**
ASSOUMAN Noëlle Larissa Épse KOFFI 91-103
8. **La reterritorialisation refoulée dans Bamako Paris New York de Manthia Diawara**
Nadège ZANG BIYOGHE..... 104-114

SECTION 2 : COMMUNICATION, ARTS, CULTURE ET PATRIMOINE

Sciences du langage et de la communication

9. **Enjeux de l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans la postproduction cinématographique**
Bonaventure LOKOSSOU & Elavagnon Dorothée DOGNON..... 115-128
10. **Usages, perception et défis de l'intelligence artificielle chez les formateurs indépendants en Côte d'Ivoire**
Henri-Joël KOFFI..... 129-140

11. Autopromotion et excellence scolaire : le défi communicationnel de la Soukpa Fondation en Côte d'Ivoire Daouda FOFANA	141-158
12. L'usage des réseaux sociaux numériques dans la communication institutionnelle du PDCI-RDA Katcha Richmond KOUACOU & N'dah Éric ANNET.....	159-171
13. Contribution de la communication à la gestion des biens publics par les collectivités territoriales : le cas de la mairie de Bouaké Imbie Anicette AMON épouse FOLOU.....	172-190
14. La question du harcèlement sexuel en milieu universitaire en Côte d'Ivoire : enjeux, défis et perspectives Aya Carelle Prisca Kouamé-Konaté, Affoué Hélène Aké & Jean-Claude Oulai.....	191-205

Patrimoine, art, culture, cinéma & tourisme

15. Les manifestations et défis des formes de tourisme durable associées au tourisme rural intégré Lamine SAMBOU.....	206-220
---	---------

SECTION 3 : SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Archéologie

16. L'habitat colonial à Sassandra : une approche archéologique de l'impérialisme française en Côte d'Ivoire DJEZOU Kouamé Innocent, ETTIEN N'doua Etienne & AHOUE Jean-Jacques.....	221-234
17. Premier exemple de valorisation d'un patrimoine archéologique impacté par les travaux de construction du barrage hydroélectrique en Côte d'Ivoire KONE Gnaman Léontine & KIENON-KABORE Timpoko Hélène.....	235-247

Histoire

18. L'état de Côte d'Ivoire dans l'accompagnement du football de 1960 à 2015 Kanga Gérard Brice ESSE, Anicet Kouadio KOFFI & Marc Stéphane GBÉDIA.....	248-268
19. Nomination des premiers ministres de sortie de crise en Côte d'Ivoire : cas de Charles Konan Banny KONDON Dago Aimé & N'GUESSAN Mahomed	269-285
20. Communautés villageoises, exploitation forestière et lutte pour le développement socio-économique au Cameroun : perspective historique Yannick ZO'OBO.....	286-301
21. Problématique de la libre circulation dans l'espace CEDEAO (1979-2020) : État des lieux et perspectives Wend-Vénèda Arsène DIPAMA.....	302-318

22. Frontières, influences régionales et enracinement du conflit indépendantiste en Casamance (1983-1994) Kobenan Paul KOUASSI & Abdoulaye BAMBA.....	319-336
23. La lagune Aby dans l'organisation culturelle des Bétibé à l'époque précoloniale (1692-1754) Ben Soualiouo MEITE & Konan Samuel N'GUESSAN.....	337-347
24. L'asile entre hospitalité et rivalités diplomatiques : la Côte d'Ivoire au cœur des mobilités politiques ouest-africaines (1960–2010) » Rokia Alexandra KONATE.....	348-365
25. L'usage de l'histoire dans la politique étrangère du Ghana sous Kwame Nkrumah DAPPAH Abou.....	366-384

Géographie

26. Populations urbaines à l'épreuve des risques sanitaires et environnementaux de l'élevage à Daloa (Côte d'Ivoire) Gué Pierre GUELE, Drissa TRAORE & Kouadiobla Romaine Josée BODO....	385-400
27. Potentiel d'inclusion financière du mobile money dans le milieu rural du département de Sinématiali Kapiéfolo Julien KONÉ, Kolotioloma Honoré TUO, Affouet Anne-Marie N'DRI & Alain François LOUKOU.....	401-417
28. Orpaillage et transformation de la vie rurale en Côte d'Ivoire : cas du village d'Assafo dans la sous-préfecture de Tanda Tolla Koffi ALLOU.....	418-434
29. Production informelle de la ville dans le Grand Ouaga au Burkina Faso Abdoul Karim BAZIE.....	435-448
30. La gestion coutumière des conflits fonciers dans le canton de Koudougou au Burkina Faso Zakaria ZONGO & Issa SORY.....	449-465
31. Exploitation du bas-fond de Natio-Kobadara : source de risques sanitaires et environnementaux dans la ville de Korhogo Moussa COULIBALY	466-479
32. Défis de l'accès à l'eau potable dans la ville de Boundiali (nord de la Côte d'Ivoire) Sindou Amadou KAMAGATE, Idrissa SARAMBE & Brahim CISSE.....	480-492
33. A Multi-Criteria Geospatial Framework for Enhanced Landslide Hazard and Risk Mapping in Southern California's Coastal Zone Lila Reni Bibriven	493-516
34. L'étalement urbain au péril de l'agriculture urbaine dans la ville de Bouaké (centre de la Côte d'Ivoire) Zana Souleymane OUATTARA.....	517-530

- 35. Aménagement arboricole et conservation de la biodiversité végétale à Yaoundé 7**
Fridolin Brice Nicolas Atekoa Mbarga & Aurel Vedel Tchuegang Touyim..... 531-546
- 36. Défis et perspectives pour une ville de Cocody verte**
Assalé Félix AKA 547-559
- 37. Évolution du secteur de l'hydraulique rurale au Sahel à travers le cas du département de Téra : progrès, défis et stratégies communautaires endogènes**
Yayé MOUSSA..... 560-582
- 38. Incidences de la faible dotation des cantines scolaires en denrées alimentaires sur les élèves et leurs parents dans la DRENA de Ferkessédougou (Nord-Côte d'Ivoire)**
Lornandjou Barakissa SORO, Nogodji Jean YEO, YOMAN N'Goh Koffi Michael & Arsène DJAKO..... 583-599
- 39. L'eau de puits : une source de résilience face aux défaillances de l'approvisionnement en eau potable à Bouaké (centre de la Côte d'Ivoire)**
Michiapo Blandine KOUAME, Olga Adéline BRISSY & Joseph P. ASSI-KAUDJHIS..... 600-615

Philosophie

- 40. La place du divin dans la résolution de la crise écologique : une lecture augustinienne**
N'gouan Yah Pauline ANGORA épouse ASSAMOI..... 616-624

Anthropologie et sociologie

- 41. Stigmatisation et résilience : Vécu des Mères Célibataires dans la Commune d'Agla (Cotonou)**
Emilia Mawugnon AZALOU TINGBE..... 625-637
- 42. Actrices ou victimes : rôles des femmes dans les conflits extrémistes dans la commune d'Abala**
HAROUNA OUSMANE Ibrahim..... 638-648
- 43. Le chômage des jeunes dans la ville de Pikine : contours, stratégies de contournement et dénouements**
Mor DIOP..... 649-665
- 44. Logiques socio-économiques d'appropriation des réserves administratives à Korhogo, au Nord de la Côte d'Ivoire**
COULIBALY Gninnan Hervé, GNAN Olivier, GOUETI-BI Jean-Noël & OUATTARA Gbafo..... 666-683
- 45. Alliance matrimoniale et consolidation des liens au nord Cameroun : une analyse sociologique de l'intégration et de la cohésion sociale des enfants issus de mariages interethniques**
Paulette Mappi Dzukou..... 684-702

- 46. Quand les ordures deviennent une ressource :
capitalisme, concurrence et profit dans les villes ivoiriennes**
Kouamé Chérubin KRA..... 703-721
- 47. Tarification forfaitaire subventionnée et unité départementale d'assurance
maladie : une innovation du service de CPN à Sokone (Sénégal)**
Paul Mamba DIÉDHIOU & Oumarou AROU..... 722-733
- 48. « Souroundou » et cérémonies de mariage chez les populations
des villes de Niamey et Maradi (Niger)**
Halimatou SAMINOU OUMAROU &
Mohamed Moctar ABDOURAHAMANE..... 734-743
- 49. La discrimination positive par les marchés publics et l'autonomisation
des femmes : quel impact pour les femmes de Kovié et de Wli au Togo ?**
Solenko GNENDA..... 744-759
- 50. Wahhabisme et entrepreneuriat féminin en Côte-d'Ivoire**
Zadi Serge ZADI..... 760-778
- 51. Recolonisation et maintien des transporteurs sur les espaces
publics autour des institutions : le cas d'Abobo**
Ali Coulibaly..... 779-794

Science de l'éducation

- 52. Gestion des crises scolaires au sein des établissements secondaires :
rôle des directions d'école**
Noufou OUEDRAOGO..... 795-810

SECTION 4 : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

- 53. Analysis of the effects of foreign direct investment
on the energy transition in Côte d'Ivoire**
ALLO BENJAMIN KOFFI..... 811-824
- 54. La gestion de compétences dans le contexte de
la décentralisation et de crise au Mali**
SIDIBE Mariam & Houdou Attikou DIALLO..... 825-836
- 55. Analyse de la transparence des pratiques du recrutement dans un
Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial de Ségou, Mali**
Oumar TANGARA, Thierno B BAGAYOKO,
N'To SAMAKE & Yacouba BALLO..... 837-847

L'état de Côte d'Ivoire dans l'accompagnement du football de 1960 à 2015

Kanga Gérard Brice ESSE

*Doctorant en Histoire contemporaine,
Département d'histoire,
Université Jean Lorougnon Guédé (UJLoG),
Daloa-Côte d'Ivoire.
Email : kangagerardbriceesse@gmail.com ;*

Anicet Kouadio KOFFI

*Doctorant en histoire contemporaine,
Département d'histoire,
Université Jean Lorougnon Guédé (UJLoG),
Daloa-Côte d'Ivoire.
Email : KoffikouadioanicetK4@gmail.Com*

&

Marc Stéphane GBÉDIA

*Doctorant en Histoire,
Département d'Histoire,
Université Alassane Ouattara,
Email: gbediastephane25@gmail.com*

Date de soumission : 25-06-2025

Date de publication : 31-08-2025

Résumé

Le football a eu un grand impact sur l'histoire de la Côte d'Ivoire. Quand il est arrivé dans le pays en 1920, il est immédiatement devenu le sport préféré des Ivoiriens. Après que le pays a obtenu son indépendance, les différents gouvernements ont toujours aidé à développer le football, en reconnaissant son rôle important dans la société et la culture. Pendant la présidence de Félix Houphouët-Boigny, le football a reçu beaucoup de soutien officiel, ce qui a permis de mieux organiser et promouvoir ce sport dans le pays. Par la suite, les présidents suivants, comme Bédié, Gbagbo Laurent et Alassane Ouattara, ont poursuivi les investissements dans les infrastructures sportives et ont encouragé la formation des jeunes talents, ce qui a contribué à faire émerger des joueurs connus dans le monde entier. Alors, on peut se demander quel a été le rôle de l'État dans le développement du football en Côte d'Ivoire ? Cet article a pour but de mettre en lumière l'implication de l'État ivoirien dans le football depuis Félix Houphouët-Boigny jusqu'à Alassane Ouattara. Cette recherche se base sur plusieurs documents, comme le rapport annuel de la Fédération Ivoirienne de Football, des ministères du sport et des finances, des articles de journaux, des livres, des mémoires et des études scientifiques qui traitent de ce sujet.

Mots clés: Accompagnement, État, Football

The state of Côte d'Ivoire in supporting football from 1960 to 2015

Abstract

Football has had a significant impact on the history of Côte d'Ivoire. When it first arrived in the country in 1920, it immediately became the favorite sport of Ivorians. After the country gained independence, various governments have consistently helped develop football, recognizing its important role in society and culture.

During the presidency of Félix Houphouët-Boigny, football received significant official support, which helped better organize and promote the sport in the country. Subsequent presidents, such as Bedie, Gbagbo Laurent and Alassane Ouattara, continued to invest in sports infrastructure and encouraged the training of young talent, which helped produce world-renowned players. So, what role has the government played in the development of football in Côte d'Ivoire? This article aims to highlight the Ivorian government's involvement in football from Félix Houphouët-Boigny to Alassane Ouattara. This research is based on several documents, such as the annual report of the Ivorian Football Federation, the Ministries of Sport and Finance, newspaper articles, books, dissertations, and scientific studies that address this topic.

Keywords: Support, State, Soccer

Introduction

Le football fit son apparition en Côte d'Ivoire, par l'entremise de la frontière ghanéenne, dès l'année 1920 (R.K. Kapieu, 2021: 44). Bien promptement, les populations locales embrassèrent cette pratique avec un enthousiasme fervent. Devant cet engouement populaire, les autorités coloniales et les entreprises établies sous le régime colonial lui accordèrent leur soutien tout au long de la période coloniale. À la suite de la proclamation de l'indépendance de la Côte d'Ivoire en 1960, les autorités ivoiriennes, pleinement conscientes de l'importance du sport pour la vitalité nationale, se résolurent à en devenir les garants primordiaux. Parmi l'ensemble des disciplines sportives présentes sur le sol ivoirien, c'est le football qui bénéficia le plus ardemment de l'attention de l'État.

Ainsi, depuis l'ère du Président Félix Houphouët-Boigny jusqu'à celle du Président Alassane Ouattara, d'importantes fortunes ont été consacrées au football ivoirien. L'objectif de cet article vise à illustrer l'engagement de l'État de Côte d'Ivoire dans ce domaine, depuis les premiers temps de Félix Houphouët-Boigny jusqu'à l'actuelle administration d'Alassane Ouattara. Cette approche, loin d'être novatrice, s'inscrit dans le sillage de nombreux chercheurs qui se sont déjà penchés sur la contribution étatique au football, quoique de manière éphémère et parcimonieuse. Forts de ce constat, on se demande quelle a été la contribution de l'État dans le dynamisme du football ivoirien ? Afin de répondre à cette interrogation essentielle, la présente étude s'appuie sur des sources écrites de premier ordre, notamment les rapports de l'assemblée générale annuelle de la Fédération Ivoirienne de Football (FIF), les archives des ministères des Sports et des Finances, les publications journalistiques, les ouvrages spécialisés et les travaux scientifiques abordant cette question.

Ce sont les éléments issus de ces diverses sources que nous avons synthétisés, en recourant à une analyse qualitative, aux fins de la présente étude. Celle-ci s'organise autour de deux axes principaux : le premier vise à illustrer la contribution de l'État au football sous les ères de

Houphouët et de Bédié, couvrant la période de 1960 à 1999 ; le second s'attache à souligner l'intervention de l'État dans le football entre 2000 et 2015 sous la gouvernance de Gbagbo puis sous présidence d'Alassane Ouattara.

1. L'apport de l'État dans le football Ivoirien de 1960 à 1999.

Houphouët fut le premier Président de la Côte d'Ivoire, ayant compris l'amour des Ivoiriens pour le football, il décida d'être le premier bailleur. Ainsi il apporta un soutien sans faille au football de 1960 à 1993. Après le Président Houphouët, le Président Bédié arrive au pouvoir, il continua dans la même lancée que son prédécesseur, mais cela fut très timide.

1.1. Houphouët Boigny : pionnier du financement du football ivoirien 1960 à 1993

L'État a pour responsabilité : « de définir les grands objectifs, de fixer le cadre juridique et de veiller au respect de l'intérêt général. Il se base sur le principe selon lequel le développement des activités physiques et sportives pour tous est un objectif d'intérêt général¹ ». L'État agit en quatre domaines : développer le sport pour tous, soutenir le sport de haut niveau, protéger les sportifs et promouvoir les métiers du sport. Il délègue l'organisation de la pratique sportive aux fédérations, en donnant à certaines des fonctions publiques (C. Bordet, 2018 : 13). Les fonds publics consacrés au financement et au subventionnement des activités sportives proviennent essentiellement du budget général de l'État (E.B.Kouassi, 2015 : 180.).

Deux catégories de fonds ont été utilisées pour le financement du sport en Côte d'Ivoire. Il s'agit des fonds alloués aux ministères des sports et les fonds non-inscrit dans le budget de ministère. L'État de Côte d'Ivoire n'a cessé de mettre des moyens financiers depuis 1963 pour la bonne marche du sport. La boxe était le sport préféré du Président Houphouët-Boigny (L. Coulibaly, 2021 : 274). Cela ne l'empêcha pas de s'intéresser aux autres sports, notamment le football. Dans la boxe, il retrouvait des vertus, le combat de tous les jours, et la boxe résume la vie (L. Coulibaly, 2021 : 268). Propos de Rash N'guessan Kouassi alors président de la Fédération Ivoirienne de Boxe (FIB). Par la suite Henri Bourgoïn fait ce témoignage suivant : « Il ne voulait pas rater aucun championnat du monde des lourds ... il demandait à Essy Amara², qui était à l'époque ambassadeur de la Côte d'Ivoire aux Etats-Unis, de lui envoyer les cassettes des combats qu'il faisait diffuser à la télé. Puis à partir de 1974, il autorisa les retransmissions en directe » (E. Kambiré, 2003 : 52.Q).

¹Ministère des Sports, Principaux acteurs. Disponible sur : <http://www.sports.gouv.fr/organisation/organisation-du-sport-en-france/les-principaux-acteurs/article/l'Etat>

² Né le 20 Décembre 1944 à Bouaké, est un homme politique et diplomate ivoirien.

On se souvient du combat du siècle Mohamed Ali et Georges Forman à Kinshasa qui fut la première retransmission en direct de combat de boxe en Côte d'Ivoire (L. Coulibaly, 2021 :268). Pour les sports collectifs, Bourgoïn nous affirmait que Houphouët ne les appréciait peu parce que : « Quand une équipe gagne un trophée se sont onze joueurs qui le brandissent sans avoir fourni le même rendement » (E. Kambire, 2003 : 52.Q).

L'importance du football augmente pour les questions identités nationales, l'État reste le principal financeur. Le Président Houphouët et son gouvernement adoptent des stratégies, comme prévoir des subventions dans le budget général (C.Kpokra, 2002 : 8). Le Ministère des sports investit dans des infrastructures sportives et des stades pour les équipes locales. Sur un budget de 7855,4 millions de F.CFA (1970-1980), 5970,3 millions ont été utilisés pour l'équipement des sportifs civils (D.Odjo, 1982 : 427-428), c'est-à-dire plus des deux tiers (76, 07%) du budget de ce ministère qui a sous sa tutelle 23 Fédérations.

En outre, Houphouët met la main à la poche pour donner une subvention à la FIF à hauteur de 120.000.000 millions/an (Y. Joher, 1977 :12). Houphouët intervenait discrètement dans la vie sportive en Côte d'Ivoire, sans annoncer les sommes qu'il offrait (L.Coulibaly, 2021 : 277).

En 1983, pour le tournoi de la CEDEAO à Abidjan, il a aidé au succès de l'évènement, où la Côte d'Ivoire a remporté le trophée portant son nom devant le Togo. Selon le Ministre Fologo³, Pour la Coupe d'Afrique des Nations de l'année 1984, l'accueil et l'hébergement étaient réglés d'avance par le chef de l'État (L. Coulibaly, 2021 : 276). À cette période, la Côte d'Ivoire traversait une crise économique. Ainsi, le pays devait :

27000 milliard, soit 6 milliards de dollars ce qui équivaut à 75 %de la production nationale (L. D. Fologo, 1985 : 124.). Et à ce niveau des rencontres, aucun pays, ni instances internationales ne peut assurer seul les énormes frais qu'entraîne l'organisation d'une compétition de cette importance (L. D. Fologo, 1985 : 45).

Houphouët a construit un stade à Bouaké de 25.000 places et réhabilité d'autres stades⁴. Les éléphants sont éliminés au premier tour de la compétition, mais cela ne change pas l'action de l'État. IL promet de soutenir l'équipe nationale et d'améliorer les conditions pour les sportifs (E. Kambiré, 2003 : 53).

³ Est un homme politique ivoirien, né le 12 Décembre 1939 à Peguekaha (Département de Sinematiali) dans le Nord du pays, et mort le 5 Février 2021 à Abidjan. Il a été plusieurs fois Ministre dans le gouvernement d'Houphouët et secrétaire général du parti unique le Parti Démocratique Côte Ivoire (PDCI) est le père du sursaut national en Côte d'Ivoire. En 2002-2003 ; dans le cadre de la crise poste électorale que traverse la Côte d'Ivoire, il participe aux négociations de Lomé sous l'égide de la C.E.D.E.A.O. Puis aux négociations de Linas-Marcoussis au titre de représentant du PDCI et à signe l'accord de Kleber.

⁴ Le parc de sport, le stade Champroux Etc

Ainsi,

Les éléphants disputèrent trente-deux matches entre Septembre 1984 et décembre 1985, y compris une tournée au Brésil et un séjour d'entraînement en France une équipe nationale africaine nationale n'avait montré une telle ardeur ! Bien qu'éliminés pour la coupe du monde par la Guinée, ils réussirent à se qualifier pour la Coupe d'Afrique des Nations (V. Anver, 1986 : 82).

Pour la finale de la CAN 84, les tickets étaient de 2000 et 15000 F. CFA. Le chef de l'État offrait la finale aux Ivoiriens et l'Afrique venue pour la compétition. Il payait toutes les places du stade qu'il donnait à son peuple et à l'Afrique (K.G.B. Esse, 2021 : 116).

Après sa victoire contre les blacks stars du Ghana, le chef de l'État a décidé de verser trois cent mille (300.000) F.CFA à tous les joueurs (E. Kambiré, 2003 : 53.U). Ainsi de 1984 à 1992, la trentaine de joueurs était choyée, quoi de plus normal qu'après huit ans, ils soient sacrés champions d'Afrique à Dakar en 1992. Concernant Sénégal 92, le Ministre des sports René Diby, à travers une interview, affirme en ces termes : « Ce qu'il faut savoir, c'est que le président Houphouët Boigny nous faisait parvenir tous les Samedi et Dimanche, une enveloppe de Cinq millions que je remettais au capitaine Gadjiri⁵ et à ses coéquipiers. On les remettait cet argent avant même les matches » (E. Kouassi, 2015 : p.5).

Un budget de 225 millions a été adopté pour la CAN 1992, mais 15 millions de F. CFA ont été retournés (L. Coulibaly, 2021 : 278.). En plus des primes, il a affrété des avions et des bateaux pour les supporters. À leur arrivée, tout a été pris en charge par le président. (L.Coulibaly, 2021 : 278.). Houphouët est le premier bailleur de fonds de la campagne de Sénégal 92 (L. Coulibaly, 2021: 278.). Grâce à son soutien, la Côte d'Ivoire remporta la coupe Kwame Nkrumah⁶ (L. Coulibaly, 2021: 278). Il contribua de façon significative à la vie du sport en offrant des infrastructures, en mettant une organisation saine et un environnement sain.

Concernant le budget de fonctionnement du Ministère de jeunesse et des sports, il a beaucoup progressé depuis 1963. Le budget est passé de 222,54 millions en 1963 à plus d'un milliard en 1974, atteignant 1,284 millions de francs CFA (D. Odjo, 1982: 96.). En 1977, il atteint 2 milliards 136 millions de F.CFA et 3 milliards 593 millions F.CFA en 1979 et en 1980 4 milliards 198 millions de F.CFA (D. Odjo, 1982: 96). À l'exercice budgétaire de l'année 1981,

⁵ Artiste chanteur et ancien footballeur ivoirien né le 1^{er} Mai 1961. Il fut capitaine de l'équipe de Côte d'Ivoire qui remporta le premier sacre des éléphants à la CAN 1992 au Sénégal.

⁶ Ancien Président du Ghana né de 1909 et mort 1972 à Bucarest capitale de la Roumanie

la part réservée au sport s'évaluait à 3 milliards 934 millions et représentait 0,39 % du budget de l'État⁷ soit 1,05% du budget général de fonctionnement de l'État qui est de 376 milliards.⁸

La progression budgétaire du MJS a varié. En 1981, le budget était le plus bas depuis 1969. En 1972, il a atteint 931 millions de francs, soit 1,37% du budget total. Soit 1,37% des 68 milliards 200 millions du Budget Général de Fonctionnement (BGF). Par classes de dépenses, le budget se répartissait par moyen annuel selon les statistiques du Ministère de la Jeunesse. Les dépenses pour les compétitions internationales sont entièrement à charge de l'État pour les clubs, athlètes et équipes nationales dont les dépenses sont au-dessus de 10 millions (D. Odjo, 1982 : 427-428).

Pour coordonner ces dépenses, un programme de budget prévisionnel est adressé à l'ONS qui, après analyse, transmet le document au ministère. L'État s'est engagé à financer les compétitions des clubs et équipes nationales. À titre d'exemple entre 1960-1970, l'État a investi : 105 millions pour les installations et équipements sportifs des lycées et collèges ; 117, 5 millions pour l'université d'Abidjan et les grandes écoles supérieures. Ce qui fait un total investi de 222.5 millions (D. Odjo, 1982 : 427-428).

La période de 1971-1975 a vu des dépenses scolaires de 136,1 millions. En 1976, la construction de l'INJS coûtait 150,8 millions. En 1977, l'équipement était de 125 millions, puis 515 millions fin 1979, avant de descendre à 344 millions en 1980, et enfin retomber à 175 millions entre 1980-1990 à cause des crises économiques (D. Odjo, 1982 : 427-428.). Enfin de 81 à 1992, l'État a injecté au total 836. 9 millions dans les équipements scolaires et universitaires et centre de formation et l'organisation de l'Office Ivoirien des Sports Scolaire Universitaires (OISSU) (D. Odjo, 1982 : 427-428).

En 1980, l'État de Côte d'Ivoire a dépensé plus de 50 millions de francs pour l'Africa Sports en demi-finale de la coupe des vainqueurs de coupe. (F.A. Goly, 1980 : 48). L'État soutient également les équipes de football et des sports mineurs pour les finances (L. Coulibaly, 2021 : 246). En 1988, le club de Bouaké plus précisément l'Association Sportif des Clubs de Bouaké (ASCB) éprouvait des difficultés pendant ce temps elle représentait la Côte d'Ivoire à la Coupe d'Afrique. Vu les difficultés de ce club, l'État de Côte d'Ivoire déboursa la somme de 15 millions pour les aider (R. Kocan, 1998 : 25.).

⁷ Le budget de l'État (B.E) se constitue du budget général de fonctionnement (B.G.F.), du budget spécial d'investissement et d'équipements (B.S.I.E) et des budgets annexes.

⁸Ministère de la planification et des investissements : Direction des Statistique

De 1990 jusqu'à 2003, une somme de 90 millions est accordée aux athlètes de haut niveau et une subvention de 27.480.000 F. CFA fut octroyée aux athlètes de haut niveau vivant en Côte d'Ivoire. En effet, dans le souci d'améliorer ce qui existait déjà à l'époque du Comité National Provisoire (CNP). Il avait été demandé à tous les clubs opérant en première division, de créer en leur sein, d'autres sections sportives. Sauf quelques grands clubs, les autres sont restés totalement réduits à l'unique équipe de football. À Abidjan, si l'Association Sportif Employés de Commerce (ASEC) et l'Africa passent pour les clubs les plus omnisport, le Stella est en revanche celui qui est le moins, avec seulement la section de football. Les dirigeants pensent qu'il ne sert à rien de créer des sections qu'on ne pourrait entretenir par manque de moyens (R. Kocan, 1998 : 25).

Afin d'encourager la création de clubs omnisport, le ministère des sports accordait à chacun des clubs évoluant en première division du championnat de football, une subvention selon le nombre de discipline sportives pratiquées dans les clubs (cette somme varie entre 500.000 et 1.500.000 F.CFA (O. Guirio, 1979 : 12). Ainsi, tous les clubs recevaient des subventions plus importantes ainsi que les petits clubs qui ne connaissent qu'une seule discipline : le football (L. Coulibaly, 2021 : 246).

Cette subvention qui concerne l'ensemble des disciplines est très souvent engloutie par la seule section de football au détriment des sports dit mineurs. Le Ministère Zakpa Komenan⁹ dès son arrivée au département des sports, présente correctement cette situation (L. Coulibaly, 2021 : 246). En effet, onze mois après sa prise de fonction, lors d'une réunion avec les fédérations sportives et les dirigeants de clubs, le Ministre affirme que le budget tel que conçu en 1993 au titre des compétitions internationales, s'élevait à un milliard 60 millions de F.CFA (E. Kambire, 1994 : 12).

Pour lui cette forte somme était destinée aux compétitions de 1994. Mais son explication vient préciser les choses : « C'est seulement 450 millions qui ont été effectivement dégagés. Pour financer les compétitions internationales ». Il a ajouté également que là : la CAN 94 a coûté 292 millions. Cette somme devait financer les jeux de la francophonie à raison de 160 millions pour les 118 athlètes retenus sans compter avec les compétitions internationale de Handball, Basket-ball et certaines compétitions internationales non programmées

⁹ Il est né 17 Mai 1945 à Korhogo et mort en 2021 au Maroc ; il est un homme politique ivoirien et fut également ministre des sports.

(éliminatoires CAN 1996, tournoi des black-stars, jeux africains 95 à Harare¹⁰, U.F.O.A...etc (E. Kambire, 1994: 12).

À côté de cette situation, d'autres événements amenaient l'État à réagir dans le sport. En effet en 1994 à Tunis ¹¹ les joueurs demandaient le double de leurs primes. Il a été prévu 100.000 F.CFA pour ses joueurs. Devant le refus de ces derniers de compétir cent mille 100.000 F.CFA de plus fut ajouté à leur salaire. Ainsi dans la panique, une enveloppe de 675.000.000 millions F.CFA a été débloquée pour faire face à cette situation (L. Coulibaly, 2021 : 247). Par ailleurs, il y'a quelques années de cela, les clubs avaient reçu mensuellement une subvention spéciale accordée par le chef de l'État, d'un montant de 500.000 F.CFA (Y. Joher, 1977 : 12).

En 1986, le Sporting club de Gagnoa est engagée en compétition africaine, l'État de Côte d'Ivoire conscient de cette réalité lui alloue la somme de 20 millions de francs pour sa participation dans cette compétition (Auteur Anonyme, 1986 :35.). À côté du budget alloué au ministère des sports, d'autres fonds étaient débloqués pour la bonne marche du sport en Côte d'Ivoire. Il s'agit des budgets non-inscrits au sein du budget du ministère des sports. À vrai dire, les autres ministères apportèrent un soutien financier au sport.

En 1980 et 1990, le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) a contribué à hauteur 76.213.000 F.CFA pour l'enseignement du 1^{er} degré, 185.305.000 F.CFA, 2^{eme} degré 575.185.000 F.CFA, et 3^{eme} degré 76.213.000 F.CFA.¹² De 1990 à 2000 malgré la crise socio-économique, le Ministère de l'Éducation Nationale a mis à la disposition des sports Scolaire et Universitaire la somme de 816.772.000 F.CFA.¹³

L'armée ivoirienne par son ministère contribua au développement du sport au sein de l'armée. De 1970 à 1980, la somme d'environ 272.5 millions a été affectée au sport par l'armée et 385 millions soit 38.5 millions par an en 1980 et 1990 (E. B. Kouassi, 2015 : 204). Le club militaire appelé Société Omnisport de l'Armée (SOA) a été financé à hauteur 1.616.5 millions durant la décennie de 1990-2000. Pour la simple raison que cette équipe était engagée dans les différentes compétitions du championnat national (E. B. Kouassi, 2015 : 204).

¹⁰ Capitale de la Zambie pays de l'Afrique de l'Est

¹¹ Capital de la Tunisie, pays du Nord de l'Afrique

¹² Ministère de l'éducation nationales direction de l'EPS des compétitions scolaires et universitaires ; service financier et de la comptabilité.

¹³Idem

Par ailleurs, ces fonds publics non inscrit au budget du ministère des sports étaient utilisés pour le financement de grands travaux infrastructurels. Il s'agit du Budget Spécial d'Équipement et d'Investissement (B.S.I.E). Car dans le domaine du sport sans infrastructures y'a pas pratiques (E.B.Kouassi, 2015 :205). Pour la pratique du sport, des actions importantes étaient entreprises par l'État de Côte d'Ivoire. Elle a consenti d'énormes efforts financiers dès les premières années de son indépendance.

La période de 1960 à 1980 est celle où l'État à réaliser de gros investissement dans la réalisation, des stades, des salles omnisports, des complexes. Il est important pour nous de dire que la majorité de ces investissements concerne la construction des stades publics à la faveur des fêtes tournantes de l'indépendance, des complexes et salles omnisports, de l'Institut Nationale de la Jeunesse et des Sports (INJS), la rénovation des stades Félix Houphouët-Boigny et Robert Champroux. Ces investissements touchaient également l'équipement des lycées et collèges.

Ces fonds étaient destinés à la réalisation des stades Léon Robert de Man en 1964, du stade régional de Daloa en 1967, Gbon Coulibaly de Korhogo en 1966, Henri Konan Bédié d'Abengourou en 1968 ; d'El Hadj Mamadou Coulibaly d'Odienné en 1969...etc (L. Coulibaly, 2021 : 223). Avec le boom économique, les réalisations des infrastructures s'accéléraient entre 1970 et 1980. Les investissements de l'État dans les infrastructures sportives se sont poursuivis jusqu'en 1984, où la Cote d'Ivoire fut le pays organisateur de la CAN. Dès que les autorités donnèrent leurs accords pour recevoir la 14^{ème} édition de la CAN. Les moyens furent dégagés. Ainsi de 1982 à 1984 486.899.000.000 F.CFA fut investi pour cette compétition¹⁴.

Pour la circonstance plusieurs infrastructures ont été revisitées, retouchées ou construites par l'État de Côte d'Ivoire. Dans un contexte de crise économique, l'État de Côte d'Ivoire après le retrait du Malawi, réhabilitait quatre équipements de qualité. Ce sont à Abidjan le Parc des Sport à Treichville, le stade Champroux de Marcory, le stade Félix Houphouët-Boigny et à Bouaké, le stade de Bouaké. Les stades retenus étaient le stade Félix Houphouët-Boigny situé Abidjan et le stade de Bouake situé à Bouaké qui deviendra plus tard le stade de la paix de Bouaké. Ces stades ont été rénovés entre 1982-1984 pour la coupe d'Afrique 1984.

¹⁴Loi N°83-1422 du 30 Décembre 1983, Portant Budget Spécial d'investissement et d'équipement. Pour l'année 1984. In *Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire* du 30 Décembre 1983, p.13.

Le "Félicia" après plusieurs rénovations était retouché pour l'événement entre 1983-1984 dans le contexte des préparatifs de la CAN "Côte d'Ivoire 84" (P. Gevaudan, 1984 : p.17.). Après le désistement du Malawi à la dernière minute, lui donne sa forme actuelle de magnifique joyau architectural de 35000 places. C'est un stade bâti sur une superficie de 54 348 m² avec 34 120 places assises (ONS, 1998 : 27.O). Ainsi le Félicia, comme aime l'appeler les Ivoiriens, comprend une aire de jeux composée d'un terrain de football/rugby, d'une piste d'athlétisme, de deux salles de combat (judo et taekwondo), d'un terrain omnisport pour les entraînements (Handball, Maracaña, Badminton) (ONS ,1998 : 27. O).

Il dispose également de deux tribunes (une tribune d'honneur de 800 places et une latérale), des gradins, des vestiaires modernes, une cabine de presse, d'une salle de conférence, des bureaux d'administration et des salles pouvant abriter des sièges de plusieurs fédérations sportives (ONS, 1998 : 27. O).

À côté du "Félicia", se positionne le stade Robert Champroux. Portant toujours le nom de son principal constructeur, ce stade est situé à Abidjan dans la commune de Marcory au quartier résidentiel. Il a été totalement reconstruit en 1967 puis rénové en 1973 à 40 millions F.C.FA. Ses travaux d'éclairage sont achevés en 1977 à hauteur de 45 millions. Il subit un autre aménagement en fin 1983 à la veille de l'organisation de la CAN pour accueillir les séances d'entraînement de l'équipe nationale de Côte d'Ivoire pendant cette compétition continentale. Le stade Robert Champroux est bâti sur 30 056 m² et dispose de 15.040 places (E. B. Kouassi, 2015 : 226).

Quant au stade de Bouaké construit en 1954 à N'Gattakro¹⁵, il a été rénové en 1983 et prit le nom de nouveau stade. Il occupe une superficie de 163.634 m² (ONS, 2000 : 32.Q). Retouché plusieurs fois, ce stade a une capacité d'accueil de 26000 places en 1984. (E. B. Kouassi, 2015 : 228). Dans ce stade, on trouve un terrain de football / rugby, une cour de Tennis, deux terrains de volleyball, deux terrains de basketball, deux terrains de handball et une piste d'athlétisme (E.B.Kouassi, 2015 : 57).

Il a bénéficié des aménagements les plus modernes avec procédé spécial de drainage de type « Foot green sport (G.P. Nouama et al, 1984 : p.31) qui permet d'utiliser en tout temps, sans risque qu'il se détruise entièrement, avec un éclairage permettant la retransmission d'émission de télévision en couleur. Au regard de ce qui précède, force est de dire que les stades en Côte d'Ivoire avant l'organisation de la CAN 1984 étaient dans l'agonie générale. Ces stades

¹⁵ Quartier de Bouaké

souffraient d'une certaine négligence de la part des autorités du pays. Mais l'appel du ministre des sports et la CAN 1984 donna des stades flambant neuf respectant les normes du football international.

Les entraîneurs de Côte d'Ivoire sont rares parce qu'ils n'existent pas de structures de formation. Ainsi en 1961 (date de création de l'INJS)¹⁶ une race d'entraîneur voir le jour. Ainsi compte tenu des difficultés à l'époque, les entraîneurs s'organisent pour créer une amicale dénommée Amicale des Entraîneurs de Côte d'Ivoire (AECI). Dès sa création, la première réaction positive vient de la part du Ministre en charge du sport ivoirien M. Fologo qui accorda un stage de perfectionnement à des entraîneurs locaux au Brésil en 1981 : Ce sont Gabo Gérard, Djédjé Benjamin, Bohe Norbert et Kaplan Sampon (A. Boolamou, 1981 : 27).

En 1986, l'Africa doit prendre part à plusieurs compétitions, le Président Houphouët apporte son aide à l'équipe de l'Africa, 10 millions ont été remis au club. 25 millions pour la campagne africaine coupe d'Afrique des clubs et deux fois cinq millions par match contre le Benin et le Nigeria (S. Bamba, 1986 : 15. A). Par ailleurs en 1993, l'Africa remporta la coupe des vainqueurs de coupe et de la première super coupe. Elle fut superbement récompensée. Les joueurs reçurent des millions de francs chacun et l'ensemble de l'encadrement technique reçu 100 millions de la part du chef de l'État (S. Bamba, 1993 : 11. B).

Pour que les clubs ivoiriens engagés dans les compétitions africaines soient dans les meilleures conditions. L'État décida de les subventionner. Ainsi pour l'année 1986, 65 millions ont été distribué à l'Africa, le Stade et au Sporting Club Gagnoa (SGC). Chacun reçu 15 millions. En outre, 5 millions ont été offerte pour les étapes franchies (H.Ouattara, 1986 : 14.W). Ainsi, pour la première étape de la coupe UFOA : Gagnoa et le Stade recevaient 20 millions. L'Africa engagé dans les deux compétitions recevait 25 millions de francs (H.Ouattara, 1986 : 14.W).

Par ailleurs, les 10 communes d'Abidjan et les villes de l'intérieur bénéficièrent de l'action de l'État, car elle fut dotée d'infrastructures sportives. Des complexes municipaux ont poussé à partir de 1980. En fait, cette date marque le début d'une nouvelle ère politique dans l'administration du territoire avec l'adoption par le parlement de la loi n°80-1180 du 17 Octobre 1980. Cette loi permis aux communes de devenir des collectivités territoriales

¹⁶ Décret N°61-141 Avril 1961 portant création de et organisation de l'Institut National de la Jeunesse et des Sport (I.N.J.S)

disposant d'une autonomie financière. En 1993, le Président Houphouët mourut. Son successeur fut Henri Konan Bédié. Son soutien pour le développement du football fut timide.

1.2.L'engagement timide du Président Bédié dans le milieu du football de 1993 à 1999

Consécutivement au décès de Félix Houphouët-Boigny, l'accession au pouvoir du Président Henri Konan Bédié s'effectua dans un contexte d'effervescence politique caractérisé par l'émergence de multiples formations politiques et un climat d'austérité généralisée en Côte d'Ivoire. Bien que l'essentiel de ses préoccupations fût orienté vers la consolidation de sa position présidentielle, le chef de l'État développa néanmoins des initiatives significatives en faveur du développement sportif national.

L'engagement du Président Bédié dans le domaine sportif, particulièrement footballistique, se manifesta de manière tangible à partir de 1995. Cette période marqua l'avènement d'une politique d'excellence sportive systématisée, matérialisée par l'institution de la Journée de l'Excellence. Cette manifestation officielle avait pour vocation de célébrer et de récompenser les acteurs les plus méritants du développement national, accordant une place prépondérante aux disciplines sportives. Cette reconnaissance institutionnelle se traduisit par des allocations financières substantielles. Ainsi, en 1993, le club Stella Club d'Adjamé bénéficia d'une subvention présidentielle de cinquante millions de francs CFA (L. Coulibaly, 2021 : 271).

Cette mesure illustre la volonté gouvernementale d'accompagner l'excellence sportive par un soutien financier direct. L'année 1997 constitua un tournant décisif dans la politique sportive nationale. À l'occasion de la qualification de l'équipe nationale de football pour la Coupe d'Afrique des Nations, l'État ivoirien mobilisa des ressources considérables pour garantir une participation optimale des "Éléphants". Le budget alloué s'éleva à quatre cent cinquante-neuf (459) millions de francs CFA, réparti stratégiquement entre deux cent (200) millions pour la phase préparatoire et deux cent quarante-neuf millions pour la compétition proprement dite (A. Binaté, 1997 : 6).

Toujours en cette année 1997, le stade Felix Houphouët- Boigny est en ruine. L'État décida de le réhabiliter. Cette opération coûta la somme de 327 Millions (S. D. Coulibaly, 1997 :6). Cette infrastructure posséda un terrain de football, de pelouse synthétique depuis 2006, une piste d'athlétisme, deux courts de tennis (bitume), un terrain de volleyball (bitume), un terrain de handball (bitume), et un terrain de basketball (bitume)(ONS, 1998 : 27 O). Comme le "Félicia", il dispose de deux tribunes couvertes, des bureaux, deux vestiaires et des salles abritant les sièges de fédérations sportives (ONS : 2000 : 6.P).

Non loin du palais des sports se trouve solidement implanté le parc des sports. Le parc des sports a été construit également en 1982. Avec ses 3500 places assises, c'est un complexe omnisport qui dispose d'un terrain synthétique de football de 10.000 places, un vélodrome, deux terrains de basketball, deux autres terrains d'handball, une piste d'athlétisme, 250m/lutte/volley Beach/soccer Beach, un terrain de volleyball, un terrain de foot terre battue pour entraînement. Cette installation sportive est tellement bien construite à tel point que le public sportif abidjanais l'a baptisée affectueusement " le Colisée (S. Bamba, 1977 : 12.I).

En 1998, le Stade Felix Houphouët Boigny est en rénovation. Plusieurs millions ont été investis par l'État pour obtenir un stade neuf. Par ailleurs, après avoir remporté la 34^{ème} édition de la league des champions africaine face au 'Dynamo Harare '. L'Asec est reçu par le Président Bédié, ce dernier leur remettait une enveloppe de 5 millions (G. Boni, 1998 : p.8.). Jusqu'en 1998, la subvention de l'État s'élevait à 960 millions /an pour le développement du football (G. Baillet, 1992 : 2).

Par ailleurs, dans l'optique de la préparation de la CAN 98, le Comité Nationale de Soutien aux Eléphants (CNSE) fut mis en place avec à sa tête le premier magistrat de la commune de Treichville Albert Amichia pour que l'exploit de Sénégal 92 se répète. 459 millions a été remis comme budget. La part du budget offert pour la préparation est de 200.000.000 (A. Binate, 1997 :17F). Pour le compte de la CAN 2000 organisée conjointement par le Ghana et le Nigeria, le Président Henri Konan Bédié offrait 15 millions au CNSE pour les soutenir dans le cadre de la collecte de fond pour la participation des éléphants footballeurs à cette compétition (Auteur Anonyme, 1999 : 13).

En outre, l'Asec d'Abidjan est à l'honneur le 5 Août 1999. Pour l'ensemble de son parcours depuis 10 ans, sous maître Roger Ouegnin, aussi pour le remarquable parcours de ses jeunes académiciens cette saison, le club le plus populaire du pays recevaient les félicitations, les encouragements de la nation, un trophée et une enveloppe de cinq (5) millions de francs. (H. Ouattara, 1999 : 35.Y). De même, l'Africa remporta la coupe des vainqueurs de coupe dotée du trophée Nelson Mandela. À leur arrivée sur la terre ivoire, ils ont été reçus par le Président Bédié qui leur a remis une enveloppe (K. Rovia, 1999 : 14.).

Remarquablement, l'engagement du Président Bédié en faveur du sport perdura au-delà de son mandat présidentiel. Son soutien contribua notamment aux succès de l'AS Tanda, champion de Côte d'Ivoire de première division, et de l'équipe de handball championne de deuxième division (Auteur Anonyme, 2015, 23.H). Les footballeurs reçurent deux millions de francs CFA (P.Bahini, 2015, p. 23), tandis que les handballeuses bénéficièrent d'un million de francs

CFA (Auteur Anonyme, 2015, 12). Pour la préparation de la CAN 2000, organisée conjointement par le Ghana et le Nigeria, le Président Bédié alloua quinze millions de francs CFA au CNSE pour soutenir la collecte de fonds destinée à la participation des "Éléphants" (Auteur Anonyme, 1999 : 13.I).

En résumé, La période présidentielle d'Henri Konan Bédié se caractérisa par une approche systémique du développement sportif, conjuguant investissements infrastructurels, soutien financier direct aux équipes et reconnaissance institutionnelle de l'excellence. Cette politique fut poursuivie par ses successeurs, Laurent Gbagbo (2000-2010) et Alassane Ouattara (2011-2020), témoignant de l'ancrage durable de cette vision dans la gouvernance sportive ivoirienne.

2. Le financement du football de Laurent Gbagbo à Alassane Ouattara 2000-2015

Après le règne des deux hommes d'État à savoir Houphouët et Bedie issus du PDCI. Une nouvelle ère s'ouvre en Côte d'Ivoire. Un nouveau Président arriva au pouvoir, il s'agit du Président Gbagbo (2000-2010) ce dernier continua dans la même veine que ces prédécesseurs malgré le contexte de crise. Après son départ du pouvoir son successeur Alassane Ouattara (2011-2015) ne sait de dérober cette règle ; c'est à dire accompagné le football Ivoirien.

2.1. Laurent Gbagbo : le soutien important malgré la crise de 2000 à 2010

L'accession au pouvoir de Laurent Gbagbo en 2000 fut rapidement suivie d'une crise politique majeure qui éclata une année après son installation au palais présidentiel. Néanmoins, cette conjoncture difficile n'affecta nullement l'engagement de l'État en faveur du développement sportif. En effet, les autorités publiques manifestèrent une détermination sans faille en apportant un soutien financier conséquent aux clubs ivoiriens engagés dans les compétitions africaines (A. Binate, 2001: 6. G).

Parallèlement, durant cette période d'instabilité, l'équipe nationale de football, communément appelée « les Éléphants », bénéficia d'un appui présidentiel considérable. Le chef de l'État remit personnellement la somme de 20 millions de francs CFA au comité de soutien aux Éléphants (L. A. Aguie, 2001 : 12.J). Cette contribution fut complétée le 29 octobre de la même année par une allocation gouvernementale de 15 millions de francs CFA, octroyée par le Premier ministre Affi au Comité National de Soutien aux Éléphants (C.N.S.E.) dans le cadre de la préparation à la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2000 (L. A. Aguie, 2001 : p.7.H).

Au-delà de ces interventions ponctuelles des dirigeants ivoiriens, l'État déploya une stratégie d'investissement systématique dans le football national. Ainsi, en prévision de la CAN

organisée au Mali, pour laquelle les Éléphants s'étaient qualifiés, une préparation méthodique fut mise en œuvre comprenant deux stages en France, un au Burkina Faso et deux autres en Côte d'Ivoire. Pour financer cette préparation optimale, l'État ivoirien mobilisa 155 millions de francs CFA (F. A. Zagbayou, 2001 : 12).

L'investissement total de l'État pour cette compétition malienne s'éleva à 748 millions de francs CFA (Auteur anonyme, 2001 : 11). Dans la perspective des échéances majeures que constituaient la CAN et la Coupe du Monde 2006, le budget de préparation de l'équipe nationale fut substantiellement réévalué à la hausse. Sur une enveloppe budgétaire d'environ 2,5 milliards allouée à la fédération, l'équipe nationale parvint à remporter la distinction suprême (D. Dao, 2004 : 18). Au total, l'État investit 6 milliards de francs CFA pour ces deux compétitions d'envergure internationale (A. Camara, 2010 : 15.R).

À l'occasion de la participation ivoirienne à la CAN 2008, le président Laurent Gbagbo contribua personnellement à hauteur de 15 millions de francs CFA, tandis que son Premier ministre compléta cet effort par une allocation de dix (10) millions de francs CFA (R.O. Vabé, 2008 : p.9). Par ailleurs, lors de l'inauguration du siège de l'Union Nationale de la Presse Sportive de Côte d'Ivoire (UNPSCI), le Président Gbagbo manifesta son soutien au journalisme sportif en remettant une contribution de deux (2) millions de francs CFA aux responsables de cette institution (E. Touboui, 2008 : 8.M).

L'année 2010 illustra également cette politique de proximité avec les structures sportives locales. L'Association Sportive des Clubs d'Ouragahio (ASCO) vit ses difficultés d'infrastructure considérablement atténuées grâce à la donation présidentielle d'un terrain de football (A. Kuyo, 2010 : p.8.). Cette attribution permit au club de la ville de s'affranchir de la contrainte logistique qui l'obligeait précédemment à se déplacer à Yamoussoukro pour ses séances d'entraînement (A. Kuyo, 2010 : 8.).

Concernant les projets d'infrastructure, l'État ivoirien participa activement au projet FIFA Goal 2 en contribuant à hauteur de 2 millions de francs CFA (L. Boagnon, 2010 : 16.). Pour la Coupe du Monde 2010, l'investissement public atteignit 4 milliards de francs CFA (A. Camara, 2010 : 15.R). Cette politique de soutien substantiel au sport fut maintenue par le président Alassane Ouattara qui, succédant à Laurent Gbagbo, perpétua cette approche volontariste en faveur du développement sportif national.

2.2. Le football sous le Président Ouattara : un instrument de redressement de l'image de la Côte d'Ivoire de 2011-2015

De 2012 à 2014, l'État a mis à la disposition de la FIF respectivement la somme de 5.635 530 845, 4 677 749 996 et 5 479 628 228 F.CFA.¹⁷ En 2015, dans le cadre de la mise à niveau de nos infrastructures sportives le stade Champroux et le parc des sports étaient éclairés. Le budget pour ses deux travaux s'élevait à 155.000.000 F.CFA pour le Stade Champroux et 153.698.500 F.CFA pour le Parc des Sport (E. Touboui, 2015 : 12.N).

La Côte d'Ivoire est victorieuse de la CAN 2015, l'apport du Président Alassane fut indéniable. Son soutien permit à la Côte d'Ivoire d'être championne d'Afrique pour la deuxième fois. Dans le courant de la compétition, pour les phases éliminatoires 1,5 milliards a été décaissé. À Côté de cette somme, un budget spécial de 3.5 milliards pour la participation à la phase finale (M. Diallo, 2015 : 11).

Par ailleurs, les fédérations sportives éprouvaient des difficultés, car elles étaient tous endettées. Ainsi, en conseil des ministres, le chef de l'État prit sur lui d'éponger cette dette. La FIF reçut 2 Milliards pour le rétablissement de ces finances (G. Gbocho, 2015 : 11). Aussi le budget alloué au ministère des sports pour l'année 2015 était de 5.014.300.000.000 F.CFA (M. Diallo, 2015 : 11). Lors de la visite de la Première Dame Dominique Ouattara dans la région du Fromager. Les populations lui avaient adressé une série de doléances notamment l'obtention d'une pelouse synthétique pour leur stade. Cette doléance eut écho favorable auprès du Président de la République (P.R) qui aussitôt donna instruction pour que ce rêve soit une réalité (J. H. Koffo, 2015 : 10).

À la faveur de la CAN 2024, il a été prévu la construction de plusieurs stades dont celui d'Ebimpé. Pour débiter cette construction, l'État débloqua la somme de 600.000.000 Millions (A. Camara, 2016). Le Maracaña de Côte d'Ivoire n'était pas mis à l'écart, la FIMADA recevait une subvention de 2 millions de la part de l'État de Côte d'Ivoire (L. Koudou, 2015 : 22).

Conclusion

En définitive nous pouvons en déduire que, le football a fait son apparition sur le sol ivoirien grâce à une collaboration fructueuse avec les populations ghanéennes. Les colons, mus par des motifs divers, se résolurent à soutenir l'essor du mouvement footballistique en ces terres. Par la suite, les autorités ivoiriennes leur emboîtèrent le pas avec empressement dès l'accès de la Côte d'Ivoire à son indépendance. Ainsi, l'on a pu assister à l'édification et à la remise en

¹⁷ F.I.F, 2019.

état de multiples infrastructures sportives, au financement de la Fédération Ivoirienne de Football, (FIF) et d'autres associations sportives, à travers un soutien indéfectible accordé à l'équipe nationale et aux clubs ivoiriens. Toutefois, tous les Présidents succédant à Houphouët-Boigny poursuivirent cette dynamique avec constance, adaptant leurs efforts aux vicissitudes de l'environnement ambiant.

Sources et références bibliographiques

Sources

Sources imprimées

Loi N°83-1422 du 30 décembre 1983, Portant Budget Spécial d'investissement et d'équipement. Pour l'année 1984. In *Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire* du 30 Décembre 1983, p.13.

Décret N°61-141 de l'avril 1961 portant création de et organisation de l'Institut National de la Jeunesse et des Sport (I.N.J.S)

Ministère des Sports, Principaux acteurs. Disponible sur :
<http://www.sports.gouv.fr/organisation/organisation-du-sport-en-france/les-principaux-acteurs/article/l'Etat>

Ministère de l'éducation nationale : direction de l'EPS des compétitions scolaires et universitaires ; service financier et de la comptabilité.

ONS : la Sous / Direction des Équipements et de la Maintenance ; Dossier technique des infrastructures sportives publiques, 1998, p.27.O.

ONS du stade Robert Champroux de Marcory, dossier technique des infrastructures sportives publiques, 2000, p.6.P.

ONS : Dossier Spécial n° 10, Rapport sur l'état des infrastructures sportives publiques établi par la S/DEM, juin 2000, p.32.Q

Budget de l'État (B.E) se constitue du budget général de fonctionnement (B.G.F.), du budget spécial d'investissement et d'équipements (B.S.I.E) et des budgets annexes.

Ministère de la planification et des investissements : Direction des Statistique

FIF, 2019.

Sources écrites

Auteur Anonyme, 2015 « les dirigeants, techniciens et athlètes honorés par Bédié », *Notre Voie* N°5093 du Lundi 31 Août, p.12. I

Auteur Anonyme, 2015, « Omnisport Bédié félicite l'as Tanda », *Fraternité-Matin* N° 15216 du Samedi 29 au Dimanche 30 Août, p.23.H.

Auteur Anonyme, 1986, « top secret », *Ivoire-Dimanche* N°804 du 6 Juillet, p.35.

Auteur anonyme, 2001, « Can 2002 / 748 millions pour préparer les éléphants », *le Jour* N°1927 du Samedi 18 au Dimanche 19 Août, p.11.

Auteur Anonyme, 1999, « CNSE : Bédié offre 15 millions », *Fraternité-Matin* N°10549 Lundi 20 Décembre, p.13.

AGUIE Laurent. A, 2001, « la CAN 2002, Gbagbo offre 20 millions au CNSE », *le jour* N°1983 du Vendredi 26 Octobre, p.12.J.

AGUIE Laurent A, 2001, « CAN 2002 : Préparation de l'équipe nationale le Gouvernement offre 15 millions aux CNSE », *le jour* N°1985 du Lundi 29 Octobre, p.7.H

BAHINI Paul, 2015, « Omnisport Bédié félicite l'as Tanda », *Fraternité -Matin* N°15216 du Samedi 29 au Dimanche 30 Août, p.23.

BAILLET Geoffroy, 1992, « Au quotidien et le football », *Fraternité-Matin* N°10141 du Jeudi 6 au Vendredi 7 Août, p.2.

-BAMBA Siaka, 1998, « Réouverture du stade le Premier Ministre remet les clés ce matin », *Fraternité-Matin* N°10129 du Jeudi 23 Juillet, p.10.A.

BAMBA Siaka, 1986, « L'argent recueilli a été utilisé pour le club », *Fraternité Matin* N°6534 du 23 Juillet, p.15.B.

BAMBA Siaka, 1993, « Houphouët offre 100 millions à l'Africa », *Fraternité Matin* N°8480 du Jeudi 14 Février, p.11. C

BAMBA Siaka, 1977, « Sports : Le futur visage du stade Houphouët Boigny », *Fraternité-Matin* du Vendredi 29 Avril, p.12.I

BINATE Abou, 2001, « Subvention de l'État pour les coupes d'africaines : le directeur de l'ONS rassure les clubs », *le Jour* du Jeudi 1^{er} Mars, p.6.G

BINATE Abou, 1997, « Football / Football CAN 98 : comité de soutien Amichia aux commande », *Fraternité-Matin* N°9918 du Jeudi de 06 Novembre, p.17.F

BINATE Abou, 1997, « Football / Football CAN 98 / 459 millions pour les éléphants », *Ivoir-Soir* N°2610 du Lundi 3 Novembre, p.6.E

BOAGNON Litie, 2010, « Football / projets FIFA 2 inauguré », *l'Inter* N°3598 du Lundi 10 Mai, p.16.

BOULAMOU Alphonse, 1981, « Football ivoirien quel remède ? », *Ivoire Dimanche* N°518 du 11 Janvier, p.27.

CAMARA Alphonse, 2010, « Gestion des 4 milliards du mondial 2010 », *l'inter* N°3680 du Vendredi 23 Juillet, p.15.R

CAMARA Alphonse, 2016, « Lancement des travaux du stade Olympique d'Ebimpe d'Epimbé », *l'Inter* N° 5547 du Vendredi 16 Décembre Sp.

COULIBALY. D. Seydou, 1997, « Stade Houphouët-Boigny un vaste chantier », *Ivoir-Soir* N°2457 du Jeudi 20 Mars, p.6.

DAO Djibril, 2004, « Préparation de la CAN et le mondial 2006 un budget conséquent », *Fraternité-Matin* N°12 du Jeudi 1^{er} Juillet, p.18.

DIALLO Mohamed, 2015, « Le Trophée présenté au conseil Café-Cacao », *Fraternité-Matin* N°15227 du Vendredi 11 Septembre, p.11.

-GBOCHO Guy, 2015, « Ouattara Paie les dettes des fédérations », *Nord Sud* N°3056 du Lundi 21 Septembre, p.11.

GEVAUDAN Paul, 1984, « Spécial "Côte d'Ivoire 1984" », *Fraternité-Matin* N° 5816 du Vendredi 2 Mars, p.17.

GUIRIO Oulobo, 1979, « Le Ministère de la Jeunesse et des Sports subventionne et l'US.R.A.N », *Fraternité-Matin* du 18 Mars, p.12.

JOHER Yassine, 1977, « Football : La subvention du chef de l'État: 500.000 F.CFA par mois à chaque club », *Fraternité-Matin* du Mardi 04 Février, p.12.

KOCAN Roger, 1998, « En vedette / Colonel Ariko Kouadio (Président de l'ASCB) la rigueur d'abord les ambitions ensuite », *Fraternité-Hebdo* N°1518 du 02 Mai, p.25.

KAMBIRE Elie, 2003, « Houphouët 10 ans déjà le sportif / le premier capitaine des éléphants » », *Fraternité-Matin* numéro spécial du Lundi 8 Décembre, p.52.Q

KAMBIRE Elie, 2003, « Houphouët 10 ans déjà le sportif / le premier capitaine des éléphants », *Fraternité-Matin* numéro spécial du Lundi 8 Décembre, p.53.U

KAMBIRE Elie, 1994, « Rencontre / Omnisport, Zakpa face aux fédérations », *Fraternité-Matin* du 11 Novembre, p.12.

KOFFO Jean Hubert, 2015, « Gagnoa : la pelouse synthétique du stade Biaka Boda opérationnelles dans 3 mois », *l'Intelligent d'Abidjan* N°3520 du Samedi 14 au Dimanche 15 Novembre, p.10.

KUYO Augustin, 2010, « L'ASCO a désormais son terrain : le stade Augustin Kuyo jean de Mama », *Notre Voie* N°3593 du Mardi 1^{er} Juin, p.8.

KOUASSI Emmanuel, 2015, « Situation sportive et sociopolitique la démocratie », *Fraternité-Matin* N°15076 du 13 Mars 2015, p.5.

KOUDOU Landry, 2015, « AG/ FIMADA : Bleu Charlemagne, Président ' ' La formation senior sera au cours des dix années à venir de notre credo », *Notre Voie*, N°5189 du Mardi 22 Décembre, p.22.

KPOKRA Christophe, 2002, « l'O.N.S / Un service public au centre de toutes les convoitises », *Fraternité-Matin* du Jeudi 25 Avril, p.8.

OUATTARA Hegaud, 1986, « Clubs engagés 65 millions pour la préparation », *Fraternité-Matin* N° 6439 du Vendredi 28 Mars, p.14. W

OUATTARA Hegaud, 1999, « Vestiaires : L'Excellence récompense », *Stades d'Afrique* N° 10 de Septembre, p.35.Y.

ROVIA Kanga, 1999, « Les félicitations du Président Bédié », *Fraternité-Matin* N°10538 du Lundi 6 au Mardi 7 Décembre, p.14.

TOUBOUI Ephrem, 2008, « Presse sportive : le siège de UNPSCI inauguré », *Notre Voie* N°2879 du Vendredi 11 Janvier, p.8. M

TOUBOUI Ephrem, 2015, « Omnisport : le Stade Champroux et le Parc des sports éclairé » *Notre Voie* N°4994 du Vendredi 24 Avril, p.12.N

VABE Okou Roger, 2008, « Le chef de l'État remis 15 millions : C.N.S.E et C.N.M, de quoi parle le Ministre Bonzio », *Notre Voie* N°2884 du Jeudi 17 Janvier, p.9.

ZAGBAYOU Frank Armand, 2001, « CAN 2002 /Les éléphants au laboratoire à Montpellier », *Fraternité- Matin* N°11072, du 1^{er} Octobre, p.12.

Bibliographie

ANVER Versi, 1986, *Le football en Afrique*, Londres, Ed Collins, 172p

BORDET Candice, 2018, *L'efficacité de l'utilisation du sport dans les stratégies marketing des entreprises*, Mémoire, 82p.

COULIBALY Lassiné, 2021, *L'Histoire du Football en Côte d'Ivoire (1920-1999)*, Thèse de Doctorat, l'Université Félix Houphouët, 872p.

ESSE Kanga Gérard Brice, 2021, *L'Organisation d'une compétition sportive : le cas de la Coupe d'Afrique 1984*, Mémoire de Master soutenue, UFHB, 253p.

KAPIEU Kando Romaric, 2021, *Football, politique et société en Côte d'Ivoire de 1919 à 2006*, Thèse de Doctorat, Université Alassane Ouattara de Bouaké (UAO), 376p.

KOUASSI Bada Etienne, 2015, *Histoire du sport : Contribution à l'étude des activités sportives occidentales en Côte d'Ivoire 1920-2006*, Thèse de Doctorat unique en Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, 674p.

NOUAMA Guy Pierre, Koffi Charles, Cheynier Pierre, 1984, *L'Almanach Ivoirien du sports football 14^{ème} édition de la Coupe d'Afrique de la Nation*, Abidjan, Fraternité- Hebdo, 223 p.

ODJO Djina, 1982, *Contribution de l'éducation physique et des sports à la formation à la formation de la jeunesse ivoirienne*, Université de Toulouse-le-Mirail, UER des sciences du comportement et de l'éducation, Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle, 474p.